



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/5.INF.Rev.  
PARIS, le 5 avril 2016  
Anglais et français seulement

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

## SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

### PARTIE I : QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

#### VERSION FINALE DU PLAN D'ACTION POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID) ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

##### Résumé

Le présent document se compose de deux parties : la Partie I contient la version finale du Plan d'action pour les petits États insulaires en développement (PEID) faisant suite aux récentes consultations menées avec les États membres qui sont des PEID ; la Partie II se subdivise en : A. Stratégie pour la première phase de mise en œuvre du Plan d'action pour les PEID dans le cadre du Programme et budget approuvés pour 2016-2017 (38 C/5) ; et B. Stratégie de mobilisation de ressources.



## PARTIE I

### VERSION FINALE DU PLAN D'ACTION POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID) (2016-2021)

1. Le Plan d'action pour les petits États insulaires en développement (PEID) est conforme aux priorités énoncées dans le document final de la troisième Conférence internationale sur les PEID (1<sup>er</sup>-4 septembre 2014), également appelé « Orientations de Samoa » (Modalités d'action accélérées des PEID), adoptées par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 69<sup>e</sup> session (14 novembre 2014). Les Orientations de Samoa définissent un nouvel ensemble de priorités pour la communauté internationale visant à soutenir les PEID dans leurs efforts pour parvenir au développement durable.

2. Ciblant cinq domaines prioritaires, ce plan d'action propose un ensemble d'objectifs et de mesures de suivi pour répondre aux fragilités et difficultés particulières des PEID, notamment en matière de changement climatique, tout en tenant compte des conclusions de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-21), ainsi que des objectifs et cibles afférentes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Plan d'action proposé, qui représente la participation de l'UNESCO à la mise en œuvre des Orientations de Samoa, exige une participation intégrée et intersectorielle dans l'ensemble des domaines de programme de l'UNESCO, ainsi que la mobilisation d'un large éventail de partenaires et de parties prenantes dans les PEID et dans d'autres pays du monde, notamment dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle et interagences.

#### Priorité 1

Renforcement des capacités insulaires en vue d'un développement durable  
par l'éducation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles

3. Comme l'indiquent les Orientations de Samoa, pour parvenir à un développement durable dans les PEID, il est essentiel de mettre l'accent sur la qualité de l'éducation. Pour mener une réflexion et une action novatrices et transformatrices, il convient de mieux comprendre, dans les contextes propres aux PEID, les relations complexes qui existent entre les dimensions sociale, culturelle, politique, économique et environnementale du développement durable.

4. En matière d'éducation, quatre domaines prioritaires sont particulièrement à prendre en considération pour aborder la problématique du développement durable dans les PEID : (i) l'élaboration des politiques, notamment des mesures en faveur de l'équité ; (ii) l'intégration de l'éducation en vue du développement durable (EDD) dans l'éducation formelle et non formelle ; (iii) la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel ; (iv) la transformation et la promotion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP).

**Objectif 1** *Renforcer les politiques nationales et les cadres juridiques pour fournir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable, en veillant à offrir les mêmes opportunités d'apprentissage aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes, notamment en prenant des mesures contre le décrochage scolaire précoce tenant compte du genre, le cas échéant*

Action 1.1 Apporter un soutien technique aux PEID en vue de renforcer les cadres stratégiques et juridiques de l'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable.

Action 1.2 Soutenir l'élaboration de stratégies d'apprentissage flexibles, notamment de programmes d'enseignement, pour les parcours d'apprentissage formels, non

formels et informels ciblant les populations les plus marginalisées, en s'appuyant sur les pratiques prometteuses existantes et sur les savoirs autochtones.

Action 1.3 Fournir un appui technique aux États membres afin d'élaborer des programmes d'enseignement innovants, dans une perspective de préparation à la carrière et au marché du travail, qui encourage la réflexion critique et les compétences en communication, en lecture et en écriture.

**Objectif 2** *Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation dans les PEID afin que chaque apprenant acquière les connaissances, aptitudes, attitudes, compétences et valeurs nécessaires pour aborder les défis contextuels mondiaux et locaux du présent et de l'avenir en vue de contribuer au développement durable*

Action 2.1 Aider les PEID à mettre en œuvre le Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable (EDD), moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Veiller à ce que les PEID soient un élément clé de la communauté de pratique mondiale par laquelle l'UNESCO facilite la mise en œuvre du Programme d'action global, notamment par l'échange d'expériences et le transfert de connaissances sur l'EDD.

Action 2.2 Renforcer les capacités des États membres qui sont des PEID à intégrer l'éducation aux risques de catastrophe et l'éducation au changement climatique dans les politiques, plans et programmes de l'éducation.

**Objectif 3** *Soutenir le développement des capacités humaines et institutionnelles en vue de garantir une éducation équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie dans les PEID*

Action 3.1 Apporter un soutien technique aux PEID en vue de renforcer la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel afin de favoriser l'équité, l'inclusion et des environnements propices à l'apprentissage.

**Objectif 4** *Promouvoir des possibilités d'EFTP et d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, hommes et femmes, qui soient en adéquation avec les exigences du marché de l'emploi et qui facilitent la mobilité*

Action 4.1 Appuyer la transformation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) dans les PEID, grâce à la promotion de l'analyse et de l'élaboration des politiques de l'EFTP, au dialogue stratégique interministériel et intersectoriel, au renforcement des capacités, à la création de réseaux et de partenariats fondés sur les principes d'inclusion, d'égalité entre les sexes et de durabilité, en vue d'appuyer la transition des jeunes et une approche intégrée de l'apprentissage tout au long de la vie.

Action 4.2 Encourager la promotion de l'EFTP auprès des principales parties prenantes, notamment par le marketing, comme moyen de soutenir la transition des jeunes et de renforcer la mobilité socioéconomique dans le cadre d'économies de plus en plus axées sur le service dans les PEID et en tant que vecteur central de développement durable.

Action 4.3 Promouvoir une reconnaissance et une accréditation régionales et internationales des qualifications locales en matière d'EFTP et faciliter l'échange de connaissances par une coopération régionale et interinstitutions renforcée, notamment par le biais de la troisième Conférence sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans les Caraïbes et son suivi, et en mobilisant le Partenariat des

PEID visant à « améliorer le passage de l'école au monde du travail en associant les jeunes au dialogue sur les politiques ».

## Priorité 2

Accroître la résilience des PEID et la durabilité des interactions de l'Homme avec l'environnement, les eaux douces et les océans

5. Les PEID sont des États durables du grand océan (ou BOSS, « Big Ocean Sustainable States »). Protéger leur biodiversité et leur patrimoine terrestres, aquatiques et marins, ainsi que garantir un accès équitable aux ressources de la terre et de l'océan, s'avère essentiel pour leur développement durable. En termes de ressources naturelles, les PEID sont confrontés à de nombreux défis, étant donné que leur situation biophysique les rend vulnérables non seulement à des phénomènes climatiques et sismiques extrêmes, mais également à d'autres effets néfastes sur l'environnement, tels que la pollution des eaux souterraines et de surface, la question de l'accès à l'énergie durable, l'intrusion d'eau salée, l'érosion des sols et du littoral, la perte de biodiversité et le blanchissement des coraux, entre autres. Par exemple, dans de nombreux PEID, la qualité et la quantité des eaux souterraines sont menacées par la croissance démographique, l'urbanisation et le changement climatique. Aider les PEID à surmonter ces difficultés constitue une priorité qu'il est possible de faire avancer grâce au renforcement des capacités dans les domaines de la biodiversité et des sciences marines, naturelles et sociales, de l'enseignement de l'ingénierie, ainsi qu'à la recherche, au transfert de technologie et à l'application des connaissances, outils et approches traditionnels et non traditionnels.

**Objectif 1** *Élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans d'actions favorisant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) comme moteur de développement durable dans les PEID*

- Action 1.1 Aider les décideurs à élaborer des politiques transversales, cadres institutionnels et outils stratégiques en matière de STI et à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation, en établissant des liens avec les processus de développement durable.
- Action 1.2 Appuyer la mise en place d'outils d'évaluation des ressources en eaux marines et en eau douce (eaux souterraines et de surface) étayée par des données dans les régions de PEID afin d'inspirer les politiques côtières et océaniques.
- Action 1.3 Contribuer à concevoir des politiques d'ingénierie pour les PEID dans le but d'atteindre les ODD.

**Objectif 2** *Mobiliser les sciences naturelles, notamment les sciences de l'environnement et de la terre, les sciences et technologies hydrologiques et l'océanographie, parallèlement aux systèmes de savoirs locaux et autochtones, pour favoriser la connaissance des ressources terrestres et en eau douce, des sources d'énergie renouvelable et des écosystèmes côtiers et océaniques et renforcer la durabilité des interactions entre l'Homme et l'environnement*

- Action 2.1 Moderniser les institutions scientifiques dans le domaine des sciences de l'environnement, de la terre, de la mer, de l'hydrologie et du système climatique, ainsi que de la gestion des ressources naturelles, au moyen du renforcement des universités et des centres de recherche et de la mobilisation de la coopération scientifique internationale.
- Action 2.2 Soutenir l'évaluation plus poussée des pénuries affectant les ressources en eau des PEID, ainsi que des systèmes d'approvisionnement en eau, et promouvoir/concevoir des politiques et stratégies en matière de GIRE qui s'intéressent aux multiples causes de la pénurie d'eau douce (eaux de surface et

eaux souterraines en particulier). Analyser les risques liés aux problèmes d'assainissement, de contamination de l'eau (eaux souterraines et de surface), de salinisation liée à la surexploitation, d'élévation du niveau de la mer affectant la quantité et la qualité des eaux souterraines, d'embruns (qualité des eaux souterraines), tout en étudiant les solutions envisageables.

- Action 2.3 Étudier et diffuser des stratégies pour préserver la biodiversité et le patrimoine des régions insulaires et côtières, promouvoir le développement durable et faciliter l'adaptation au changement climatique ainsi que l'atténuation de ses effets, en particulier à travers le Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières.
- Action 2.4 Encourager, à travers les régions de PEID, le développement de réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage, pour promouvoir et diffuser de nouvelles activités socioéconomiques basées sur la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Action 2.5 Soutenir les efforts déployés par les PEID pour créer un environnement propice à une utilisation et une application durables des sources d'énergie renouvelable disponibles à l'échelle locale et des technologies efficaces du point de vue énergétique, en favorisant le renforcement connexe des capacités, la gestion des connaissances, ainsi que l'élaboration des stratégies et mesures ciblées y afférentes.
- Action 2.6 Renforcer la capacité des PEID en encourageant leur participation au Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et assurer l'accès aux données et à l'information pour appuyer l'adaptation au changement climatique et la prise de décisions au niveau local.
- Action 2.7 Sensibiliser davantage à l'acidification des océans et aux répercussions de ce phénomène sur les PEID, et renforcer la coopération et la collaboration en vue de déceler les effets à l'échelle locale, sur les PEID, de l'acidification des océans grâce au Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA ON).
- Action 2.8 Contribuer à élargir les connaissances et à créer des capacités pour protéger et gérer de façon durable les écosystèmes côtiers séquestrant le carbone, tels que les mangroves, les prés salés et les prairies sous-marines, par le biais de la Blue Carbon Initiative.
- Action 2.9 Accroître le soutien apporté aux PEID par le biais des programmes et des activités de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

**Objectif 3 *Améliorer la résilience et les capacités d'adaptation des PEID face aux défis environnementaux, notamment ceux liés au changement climatique, aux tsunamis et autres risques***

- Action 3.1 Intégrer les savoirs et les actions liés au changement climatique aux politiques, programmes de développement et programmes scolaires par le biais de l'éducation au changement climatique en vue du développement durable et du projet Sandwatch.
- Action 3.2 Améliorer la compréhension, le partage des connaissances et les capacités nécessaires pour réduire les risques de catastrophe, ainsi que la réduction des pertes et dommages.
- Action 3.3 Surveiller l'élévation du niveau de la mer, à la fois grâce à des applications en temps réel, telles que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis, et à l'adaptation

sur le long terme aux changements dans les zones côtières par le biais des stations de mesure du niveau de la mer du Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS). Exploiter les initiatives de la communauté de chercheurs sur le climat océanique pour concevoir des méthodes de prévision et de projection de l'élévation future du niveau de la mer à l'échelle régionale au XXI<sup>e</sup> siècle et créer les scénarios correspondants afin d'améliorer la planification de l'adaptation des PEID.

Action 3.4 Développer et coordonner plus avant la mise en place de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas côtiers et appuyer le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en particulier celles des centres d'information sur les tsunamis, pour améliorer la préparation aux tsunamis et aux risques côtiers et renforcer les partenariats stratégiques et la mobilisation de ressources.

Action 3.5 Offrir une plate-forme d'échange d'informations au sein des réseaux régionaux et mondiaux en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau douce (eaux de surface et eaux souterraines) en prenant en considération les projections relatives au changement climatique et les effets de l'action de l'Homme sur l'eau douce dans les PEID.

**Objectif 4** ***Améliorer l'accès à l'assistance technique, à la formation et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière d'environnement naturel et de développement durable***

Action 4.1 Promouvoir l'enseignement scientifique et son rôle dans le développement, attiser l'intérêt du public (en particulier des jeunes) pour la science et renforcer les capacités scientifiques par le biais de la formation des professeurs de sciences, de l'apprentissage en ligne et de programmes d'enseignement scientifique actualisés, en coopération avec des partenaires reconnus dans le domaine de l'enseignement ouvert et à distance.

Action 4.2 Renforcer et actualiser l'éducation et la sensibilisation à l'eau à tous les niveaux dans les PEID, ce qui inclut une approche multidisciplinaire et interdisciplinaire visant à faire progresser la connaissance scientifique en formant des chercheurs et à renforcer le secteur de l'eau en formant des professionnels et des décideurs.

Action 4.3 Appuyer les capacités des PEID à gérer et exploiter de manière durable les océans, les mers et leurs ressources à travers la planification de l'espace marin, la gestion intégrée des zones côtières et d'autres outils d'aide à la décision.

Action 4.4 Aider les PEID à tisser un réseau mondial de centres de formation afin de renforcer les capacités nationales en matière de connaissances et de gestion côtières et marines et de faciliter le transfert de techniques marines, en fonction des besoins locaux, et particulièrement à travers le programme OceanTeacher Global Academy de la COI.

Action 4.5 Aider les PEID à repérer les espèces et les biotopes les plus vulnérables qui nécessitent d'être protégés en recueillant des données sur la biodiversité marine, en s'appuyant sur des bases de données mondiales telles que le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI.

Action 4.6 Concevoir des méthodes d'enseignement de l'ingénierie pour les PEID qui traitent directement de l'application efficace de l'ingénierie et de l'innovation au service de la réduction de la pauvreté, du développement durable, de la lutte contre les effets néfastes du changement climatique et de la mise en place de technologies vertes.

### Priorité 3

#### Aider les PEID à gérer les transformations sociales et à promouvoir l'inclusion et la justice sociales

6. Les Orientations de Samoa recensent les difficultés auxquelles les PEID demeurent confrontés pour parvenir à un développement durable. Du fait de leur héritage géographique, biologique et historique unique, ainsi que de leurs caractéristiques sociales et économiques, notamment leur petite taille, leurs taux élevés de populations déplacées, leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, et leur forte exposition aux fluctuations économiques et aux risques géopolitiques, les PEID font face à de graves contraintes en termes de capacités et de ressources pour mettre en œuvre les objectifs de développement nationaux. Il est essentiel d'apporter un soutien à l'action collective des jeunes, des femmes, de la société civile et des groupes vulnérables afin de doter les communautés des PEID de moyens d'existence sains et productifs. La promotion de la justice sociale, de l'autonomisation et du renforcement des capacités de tous les segments de la société dans les PEID afin d'accroître leur niveau de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sociales et d'autres politiques connexes au niveau national est donc cruciale pour garantir la durabilité et améliorer la qualité de vie dans les communautés des PEID.

**Objectif 1** *Aider les États membres qui sont des PEID à mobiliser des connaissances – scientifiques et non codifiées – qui peuvent être utiles pour renforcer les processus d'élaboration des politiques, et notamment améliorer les capacités de prévision et la connaissance de la prospective ainsi que les systèmes de collecte de données, et mettre à niveau les compétences analytiques*

Action 1.1 Soutenir les projets pilotes collaboratifs du Programme MOST sur la « science de la durabilité » dans les trois groupes de PEID – Caraïbes, Pacifique et petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale – en mettant l'accent sur leur mise en œuvre au niveau des communautés locales et en prêtant une attention particulière aux questions relatives à l'égalité entre les sexes.

Action 1.2 Renforcer les capacités nationales et régionales par le biais du Programme MOST afin d'évaluer et de réformer les politiques et les cadres réglementaires nationaux concernant l'inclusion sociale, l'égalité entre les sexes, la jeunesse et les politiques scientifiques, et de répondre aux besoins des plus vulnérables.

Action 1.3 Soutenir la recherche sur les implications sociales du changement climatique et les mesures pour y remédier, en tenant compte des dimensions liées au genre et à la jeunesse ainsi que des valeurs éthiques.

**Objectif 2** *Soutenir le développement des jeunes à travers les trois axes que sont l'amélioration des politiques publiques, le renforcement des capacités et l'engagement civique*

Action 2.1 Renforcer les capacités et la participation des communautés locales, y compris des jeunes, en matière d'élaboration des plans et politiques.

Action 2.2 Renforcer le soutien de l'UNESCO en faveur de la participation et du renforcement des capacités des jeunes en répondant aux difficultés et aux besoins des jeunes ayant quitté l'école et en se penchant sur la violence scolaire, les compétences permettant aux jeunes de gagner leur vie, la violence fondée sur le genre en milieu scolaire et la prévention de la violence chez les jeunes grâce au sport et à l'éducation physique, et promouvoir des programmes qui encouragent le potentiel

créatif des jeunes, en tenant compte des différents besoins des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les PEID.

Action 2.3 Faire participer directement les jeunes à la mise en œuvre des Orientations de Samoa par le biais d'un éventail de technologies de communication en face-à-face, en ligne et basées sur des applications adaptées aux jeunes, qui offrent la possibilité d'améliorer la connaissance des questions de durabilité, de renforcer la capacité à participer aux débats sur le développement durable, et de construire des réseaux durables d'organisations de la jeunesse à travers les PEID.

**Objectif 3** *Renforcer les capacités des États membres qui sont des PEID à prendre en compte les implications sociales, culturelles, juridiques et éthiques des progrès des sciences de la vie dans le cadre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, ainsi qu'à concevoir et mettre en œuvre des politiques éthiquement éclairées*

Action 3.1 Organiser des activités en matière de formation à la bioéthique dans les trois groupes de PEID.

Action 3.2 Encourager la ratification et la promotion de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

**Objectif 4** *Renforcer le rôle des institutions culturelles et du dialogue interculturel dans le cadre des débats publics et en tant que moyen de faciliter la contribution des PEID à la Décennie internationale du rapprochement des cultures, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Action 4.1 Aider les PEID à améliorer les compétences interculturelles et à éliminer de manière appropriée les obstacles culturels à l'égalité entre les sexes.

#### Priorité 4

Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel et promouvoir la culture pour favoriser le développement durable des îles

7. Les Orientations de Samoa en appellent à la communauté internationale pour aider les PEID à élaborer et mettre en œuvre leurs propres politiques culturelles innovantes afin de valoriser le patrimoine et la créativité et de tirer parti des bienfaits économiques, sociaux et naturels de la culture. Elles ont en outre réaffirmé que le patrimoine autochtone bioculturel « [faisait] valoir les liens profonds entre les personnes, la culture, les connaissances et l'environnement naturel [et pouvait] fortement favoriser le développement durable ». Dans ce contexte, protéger le patrimoine culturel matériel, sauvegarder le patrimoine culturel immatériel, promouvoir le tourisme durable et responsable, encourager les industries créatives et transmettre les savoirs traditionnels s'avère primordial. Cette démarche implique également d'adopter une approche globale du patrimoine culturel dans les PEID, dans le contexte spécifique de la relation entre ces établissements humains et la terre et la mer, qui tient compte de leur patrimoine culturel marin et subaquatique particulièrement riche nécessitant une protection importante et dont la capacité à être un vecteur de développement durable est restée, jusqu'ici, relativement sous-exploitée. Le Plan d'action vise à aider les PEID à relever ces défis.

**Objectif 1** *Favoriser la mise en place d'un secteur culturel dynamique qui tire parti du pouvoir de la culture au service du développement durable grâce à la mise en œuvre d'instruments normatifs*

- Action 1.1 Encourager la ratification par les PEID des six conventions de l'UNESCO relatives à la culture, et fournir des formations et renforcer les capacités institutionnelles pour leur mise en œuvre.
- Action 1.2 Aider les PEID à élaborer, réviser et adopter une législation et des politiques nationales reflétant les principes et dispositions des conventions et recommandations culturelles, et échanger les bonnes pratiques à cet égard.
- Action 1.3 Encourager les PEID à solliciter les mécanismes d'assistance internationale mis à disposition en vertu des conventions, en particulier en cas de catastrophe naturelle, et fournir une aide à cet égard.

**Objectif 2** *Renforcer les capacités des PEID à sauvegarder leur patrimoine culturel et naturel et, notamment, leur patrimoine culturel marin et subaquatique*

- Action 2.1 Aider les PEID à recenser, inventorier et proposer des sites du patrimoine qui pourraient figurer sur la Liste indicative du patrimoine mondial et à remplir les conditions requises pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, notamment en matière d'évaluation et d'établissement de rapports.
- Action 2.2 Renforcer la coopération en matière de gestion et de conservation durables des sites culturels, naturels et mixtes du patrimoine mondial dans les PEID, en prêtant une attention particulière à la gestion des risques et à la protection de la biodiversité et des écosystèmes.
- Action 2.3 Intégrer l'approche holistique de la préservation du patrimoine culturel portée par la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (2011) dans les politiques de développement et les stratégies de planification.
- Action 2.4 Renforcer les capacités de protection, de gestion et d'inventaire du patrimoine culturel marin et subaquatique en tenant compte des enjeux propres aux PEID en termes de conservation, notamment en échangeant les bonnes pratiques de gestion, et promouvoir un accès responsable du public aux sites.
- Action 2.5 Aider les PEID à préserver, gérer et promouvoir le patrimoine mobilier, les collections muséales et les savoirs associés, promouvoir l'utilisation d'instruments juridiques et pratiques pour lutter contre l'exploitation commerciale, l'enlèvement et le trafic illicites des biens du patrimoine culturel terrestre et subaquatique et encourager la restitution des biens culturels volés ou exportés illégalement.

**Objectif 3** *Promouvoir le patrimoine vivant, la créativité et les industries culturelles et les mettre au service du développement durable*

- Action 3.1 Renforcer les capacités des PEID à sauvegarder et transmettre leur patrimoine culturel immatériel et leurs savoirs traditionnels grâce au renforcement des capacités et au conseil stratégique.
- Action 3.2 Favoriser le développement des industries culturelles et créatives et améliorer l'accès des professionnels de l'industrie créative, des artistes locaux, des créateurs, des biens et services culturels des PEID aux marchés internationaux, grâce au renforcement des capacités et au soutien stratégique.

**Objectif 4** *Encourager le développement et la gestion d'un tourisme durable responsable qui tienne compte de la dimension culturelle*

- Action 4.1 Faciliter le développement et la gestion du tourisme durable sur les sites du patrimoine, et encourager la conception et la mise en œuvre de mesures participatives en tirant parti du potentiel des cultures, du patrimoine culturel et naturel, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles des PEID, afin de créer des possibilités d'emploi et des revenus, en particulier pour les jeunes.
- Action 4.2 Favoriser l'adoption de politiques et de mesures adéquates propres à assurer que les communautés, groupes et personnes concernés seront les principaux bénéficiaires du tourisme lié à leur culture, tout en promouvant leur rôle premier dans la mise en place et la gestion d'un tel tourisme.

**Priorité 5**

Améliorer la connectivité, la gestion de l'information et le partage des connaissances

8. Les Orientations de Samoa reconnaissent que la liberté d'expression et la démocratie sont des conditions essentielles à la réduction des inégalités et à la mise en place de sociétés démocratiques justes. En tant qu'institution des Nations Unies spécifiquement chargée de promouvoir « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image », l'UNESCO s'efforcera de promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes, que ce soit en ligne ou non, dans les PEID. Afin de susciter les transformations profondes nécessaires pour faire face aux défis complexes et interdépendants auxquels les PEID sont confrontés pour accéder à l'information et accroître l'échange de connaissances, l'UNESCO s'attèlera à promouvoir des politiques en faveur du développement des médias, de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes par le biais de son Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Non seulement ce programme soutiendra des projets relatifs aux médias mais il visera aussi à garantir un environnement propice à l'essor de médias libres et pluralistes dans les PEID.

9. Le libre échange de connaissances et d'informations joue un rôle essentiel dans la vie des habitants des PEID. Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui s'accélère rapidement, peut transformer de façon positive les PEID pour créer des sociétés du savoir inclusives et donner aux communautés les moyens de créer, partager et préserver les connaissances et les informations, et d'y avoir accès, au service du développement durable. À titre de mesure phare pour consolider la paix et favoriser un développement économique durable dans les PEID, l'Organisation, avec l'appui de son Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT), s'attachera à promouvoir l'« ouverture » des contenus, des technologies et des processus par la sensibilisation de l'opinion, la formulation de politiques et le renforcement des capacités. L'UNESCO s'attachera également à soutenir et promouvoir la production de contenus locaux dans les PEID, en préservant leur patrimoine documentaire et en encourageant le multilinguisme et le respect de la diversité culturelle dans le cyberspace.

**Objectif 1** *Renforcer le pluralisme des médias et autonomiser le public et les acteurs locaux dans les États membres afin de favoriser le développement des médias par le biais notamment du Programme international pour le développement de la communication (PIDC)*

- Action 1.1 Aider les PEID à favoriser des systèmes médiatiques libres, indépendants et pluralistes, notamment les radios communautaires, par la formation au journalisme et un soutien ciblé au développement des médias.
- Action 1.2 Aider les PEID à mettre en place l'initiation aux médias et à l'information en tant que moyen de promouvoir le dialogue interculturel, la paix et le développement durable

auprès des différents acteurs, notamment les jeunes journalistes, les formateurs en journalisme, ainsi que les spécialistes des médias et de l'information.

**Objectif 2** *Aider les PEID afin de faire progresser l'accès universel à l'information par le biais des solutions ouvertes et du Programme Information pour tous (PIPT)*

Action 2.1 Encourager l'utilisation des solutions ouvertes et de l'accès libre en participant activement à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UNESCO pour l'accès libre à la recherche et à la communication scientifiques.

Action 2.2 Permettre aux apprenants d'accéder à des possibilités éducatives pertinentes et de qualité, telles que les ressources éducatives libres (REL) et les cours en ligne ouverts multi-apprenants (MOOC).

Action 2.3 Utiliser les TIC en tant qu'instrument d'autonomisation, à savoir pour renforcer les possibilités de développement des capacités, améliorer l'accès à l'information et préserver et promouvoir les contenus locaux, la liberté d'expression, le multilinguisme et la dimension éthique dans les sociétés du savoir.

Action 2.4 Aider les PEID à intégrer les TIC dans l'éducation pour faire en sorte que celle-ci reste pertinente, adaptée et efficace pour tous, et assurer un meilleur accès aux plates-formes TIC afin d'offrir aux individus vivant dans des endroits isolés la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur, et de renforcer les capacités des enseignants par le biais du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC.

Action 2.5 Élaborer des programmes complets de formation localisés pour le transfert efficace des compétences dans le développement des applications mobiles, afin de construire une communauté de pratique dynamique et inclusive garantissant la pleine participation des jeunes de toutes les communautés, quelles que soient leurs capacités.

Action 2.6 Améliorer la collaboration interrégionale et internationale entre les institutions académiques de recherche (universités, centres...), qui est particulièrement pertinente dans le contexte des PEID, notamment les possibilités de création de nouvelles chaires de recherche.

**Objectif 3** *Préservation du patrimoine documentaire dans les PEID, notamment grâce au Programme Mémoire du monde*

Action 3.1 Prendre des mesures pour la protection du patrimoine documentaire et l'accès à ce dernier dans les PEID par le biais du Programme Mémoire du monde, tout en renforçant les capacités et la contribution des institutions et des professionnels du patrimoine aux sociétés du savoir afin de répondre à l'évolution constante des tendances et aux développements dans ce domaine.

Action 3.2 Utiliser les TIC en tant qu'instrument d'autonomisation, à savoir pour renforcer les possibilités de développement des capacités, améliorer l'accessibilité, préserver et protéger le patrimoine documentaire.

Action 3.3 Renforcer la sensibilisation au patrimoine documentaire et à son importance pour la mémoire et l'identité.

## PARTIE II

### STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID)

#### PREMIÈRE PHASE : 2016-2017 (38 C/5)

##### Contexte

10. Le présent document constitue la Stratégie proposée pour la première phase de mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID (2016-2021), qui couvre la période 2016-2017 et relève du Programme et budget du 38 C/5. Conformément à la décision 197 EX/5 (I, D), cette stratégie de mise en œuvre aborde également la question du changement climatique et tient compte des ODD et des conclusions de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-21). En outre, elle comporte un tableau faisant état des ressources financières actuellement disponibles pour la mise en œuvre, ainsi qu'une première stratégie visant à obtenir des ressources extrabudgétaires pour les PEID.

##### A. Mise en œuvre du Plan d'action pour les PEID. Première phase : 2016-2017 (38 C/5)

11. Grâce au travail de tous les secteurs de programme au Siège et des principaux bureaux hors Siège en charge des PEID, les résultats escomptés du document 38 C/5 approuvé ont été systématiquement passés en revue afin de recenser les indicateurs de performance de ce document censés profiter aux États membres qui sont des petits États insulaires en développement. Pour chacun de ces indicateurs de performance et leurs cibles, la composante profitant aux PEID a été mise en évidence.

12. Ensemble, les indicateurs de performance et cibles relatifs aux PEID de tous les grands programmes, présentés à l'annexe I, constituent la Stratégie de mise en œuvre proposée – le cœur de la première phase de mise en œuvre par l'UNESCO du Plan d'action pour les PEID. Cette annexe est organisée en cinq sections correspondant aux grands programmes de l'UNESCO. Les informations présentées sous chaque grand programme sont classées par résultat escompté du 38 C/5. Enfin, pour chaque indicateur de performance concerné, la composante profitant spécifiquement aux PEID est indiquée dans le cadre de la cible globale du 38 C/5.

13. Pour la plupart, les cibles relatives aux PEID sont indiquées au titre des indicateurs de performance et cibles existants du 38 C/5 ; dans certains cas, cependant, de nouvelles cibles ont été spécialement ajoutées pour les PEID et, dans quelques cas, de nouveaux indicateurs de performance propres aux PEID ont également été ajoutés.

14. La question du changement climatique est abordée dans la Stratégie de mise en œuvre à travers plusieurs résultats escomptés et indicateurs de performance. Les effets du changement climatique sur les habitants et les écosystèmes insulaires posent un problème majeur. L'élévation du niveau de la mer aggrave l'érosion des plages et les inondations côtières ; l'élévation des températures de surface de la mer et l'acidification croissante des océans augmentent les agressions subies par les récifs coralliens et conduisent à une augmentation de la fréquence du blanchissement des coraux. Avec l'adoption officielle de l'Accord de Paris, la COI concentrera ses efforts sur l'aide apportée aux États membres pour traduire ses conclusions en actions concrètes pour l'océan, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la science, des réseaux d'observation, des systèmes d'alerte rapide contre les risques océaniques, des capacités et du transfert des technologies marines en ce qui concerne l'adaptation et la mitigation dans les zones côtières.

15. Le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO s'intéresse aux vulnérabilités des PEID liées aux ressources en eau douce limitées (eaux souterraines et de surface), lesquelles risquent d'être gravement mises en péril par l'élévation du niveau de la mer et la variabilité et le

changement climatiques. Les travaux réalisés par le PHI ont révélé que les eaux souterraines étaient la seule source d’approvisionnement en eau de certains PEID et que la densité de la population était la principale cause de stress hydrique. Plus de 70 % des îles risquent de manquer d’eau. Le PHI s’emploie à fournir aux États membres qui sont des PEID des outils pour promouvoir une gestion rigoureuse des eaux souterraines. Néanmoins, la compréhension du changement climatique et de la variabilité climatique demeure limitée dans les PEID. Susciter une prise de conscience et la compréhension de ces phénomènes prendra beaucoup de temps et exigera de grands efforts. Dans le cadre de l’éducation en vue du développement durable, l’éducation au changement climatique et l’éducation aux catastrophes naturelles constituent des priorités importantes pour l’UNESCO. Le projet Sandwatch, par exemple, encourage les enfants, les jeunes et les groupes communautaires à maîtriser les méthodes scientifiques d’observation, de mesure, d’enregistrement et d’analyse afin de sensibiliser enfants et jeunes à la façon dont le climat affecte les PEID et dont il influe sur la vie dans les îles.

### **Estimations préliminaires des ressources financières directement affectées aux PEID dans le 38 C/5 (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)**

16. La décision 197 EX/5 (I, D) priait la Directrice générale de fournir « *un tableau indiquant clairement la répartition entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, afin de faciliter le dialogue entre le Secrétariat et les PEID membres de l’UNESCO, d’une part, et les donateurs bilatéraux et multilatéraux potentiels, d’autre part* ». Le Conseil exécutif a aussi reconnu la nécessité d’un mécanisme qui faciliterait le recensement des activités en faveur des PEID et a prié la Directrice générale de lui présenter, à sa 201<sup>e</sup> session, un mécanisme similaire à celui utilisé pour les priorités globales (Afrique et Égalité des genres).

17. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que les estimations des ressources du 38 C/5 soient axées sur les activités en faveur des PEID dans les Bureaux hors Siège dont relèvent exclusivement des PEID, à savoir les bureaux d’Apia, de Kingston, de Port-au-Prince et de La Havane.

18. En conséquence, les chiffres du Tableau 1 donnent une estimation prudente des fonds du 38 C/5 bénéficiant directement aux PEID. Par exemple, ces chiffres n’incluent pas l’aide financière octroyée par des projets plus larges profitant à la fois à des petits États insulaires en développement et à des États membres qui n’en sont pas.

**Tableau 1. Fonds du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires du 38 C/5 qui profitent exclusivement à des PEID**

<i>Basé essentiellement sur les Bureaux hors Siège chargés de PEID : Apia, Kingston, Port-au-Prince, La Havane</i>	<b>Programme ordinaire</b> \$	<b>Ressources extrabudgétaires garanties</b> \$
Plan d’action pour les PEID – Priorité 1 Éducation	424 500	3 500 000
Plan d’action pour les PEID – Priorité 2 Sciences exactes et naturelles (y compris COI)	402 000	320 756
Plan d’action pour les PEID – Priorité 3 Sciences sociales et humaines	215 000	220 000
Plan d’action pour les PEID – Priorité 4 Culture	225 000	2 235 493
Plan d’action pour les PEID – Priorité 5 Communication et information	277 700	*60 000
<b>Total</b>	<b>1 544 200</b>	<b>6 336 249</b>

\* Ce chiffre peut inclure les projets soumis au PIDC par les Bureaux d’Apia et de Kingston, sous réserve de l’approbation du Bureau du PIDC.

19. S'agissant des ressources extrabudgétaires, seules les sommes déjà obtenues figurent dans le tableau. Ces sommes devraient augmenter à mesure que d'autres ressources extrabudgétaires seront confirmées tout au long de l'exercice biennal.

## **B. Stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action pour les PEID**

20. La Stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du Plan d'action pour les PEID (2016-2021) ci-dessous s'appuie sur l'ensemble de priorités révisées et actualisées visant à soutenir les efforts de développement durable des PEID. Dénommé « Orientations de Samoa », ce nouveau projet en faveur des PEID recadre l'action mondiale compte tenu des transformations environnementales, sociales, économiques et culturelles à l'œuvre actuellement. De même, les nouveaux « objectifs de développement durable » recentrent l'attention de la communauté mondiale sur un nouvel ensemble d'objectifs en faveur du développement, tandis que l'Accord de Paris, issu de la COP-21 en décembre 2015, stimule l'action internationale en vue de lutter contre le changement climatique.

21. Tenir compte de la variation considérable du niveau de développement économique des PEID est important également. Cependant, différents critères sont appliqués pour recenser les PEID dont les besoins sont les plus grands. Parmi les 39 États membres qui sont des PEID, neuf figurent sur la liste des pays les moins avancés (PMA) établie par l'ONU. Il s'agit des Comores, de la Guinée-Bissau, d'Haïti, de Kiribati, de Sao Tomé-et-Principe, des Îles Salomon, du Timor-Leste, de Tuvalu et de Vanuatu. À titre de comparaison, la Banque mondiale ne place que trois PEID (Comores, Guinée-Bissau, Haïti) dans la catégorie des pays à faible revenu (revenu national brut par habitant inférieur ou égal à 1 045 dollars des États-Unis). Les autres sont classés comme étant des pays à revenu intermédiaire ou élevé (revenu national brut par habitant allant jusqu'à 12 736 dollars des États-Unis), ce qui risque de prêter à confusion dans le choix des priorités de développement.

### **Objectifs**

22. La présente Stratégie de mobilisation de ressources pour les PEID a pour objectif de catalyser une mobilisation efficace de fonds pour atteindre les objectifs du 38 C/5 profitant aux PEID qui ont été recensés, et d'élargir leurs effets positifs sur les PEID conformément aux ressources supplémentaires obtenues.

23. Compte tenu des importantes restrictions budgétaires que subit l'Organisation, il est primordial de mettre en place des mesures efficaces et ciblées de collecte de fonds qui soient parfaitement conformes aux résultats escomptés pertinents du 38 C/5 et aux indicateurs de performance et cibles en faveur des PEID qui leur sont associés.

24. Si les indicateurs de performance et cibles du 38 C/5 guideront l'Organisation dans le cadre de la mise en œuvre et de ses initiatives de collecte de fonds en 2016-2017, il est possible que les périodes souvent longues nécessaires au recensement et à la négociation des appuis extrabudgétaires conduisent à ce que les ressources ne soient disponibles que vers la fin de cet exercice biennal et entrent dans le budget du 39 C/5.

### **Approches et possibilités en matière de mobilisation de ressources pour les PEID**

25. Dans le contexte mondial actuel, caractérisé par des crises économiques persistantes, la mobilisation de ressources demeure une gageure. Afin d'optimiser les chances de succès, il convient d'étudier et d'exploiter plusieurs solutions. Alors que certains donateurs peuvent envisager de soutenir les PEID pour eux-mêmes, d'autres donateurs les aident de manière indirecte, dans le cadre de leurs propres priorités – par exemple, le changement climatique, l'éducation primaire pour les filles, la conservation du patrimoine, etc. Lorsque ces thématiques coïncident avec les priorités des États membres qui sont des PEID, ces derniers peuvent

bénéficiaire de l'aide des donateurs aux côtés de pays qui n'en sont pas. Il semble nécessaire, dans le contexte difficile actuel, d'adopter une approche de la mobilisation de ressources souple et opportuniste, en exploitant plusieurs solutions.

26. Certaines des pistes à explorer sont énumérées ci-après :

- (a) **Recenser les donateurs dont l'aide cible les PEID** : Les pays donateurs des régions de PEID soutiennent traditionnellement des PEID. Par exemple, les pays du pourtour du Pacifique aident régulièrement les PEID du Pacifique, ainsi que le Timor-Leste, et il en va de même dans la région des Caraïbes. Dans la plupart des cas, ces ressources sont fournies de manière bilatérale, directement des pays donateurs aux PEID concernés, auquel cas les organisations multilatérales telles que l'UNESCO n'ont qu'un rôle limité à jouer. Cependant, certains donateurs soutiennent aussi des activités sous-régionales ou même interrégionales, impliquant plusieurs PEID d'une sous-région ou de plusieurs. Dans ces cas, l'UNESCO peut aider les PEID à mobiliser des ressources sur des thématiques prioritaires relevant de son mandat. En outre, l'Organisation peut apporter une assistance technique aux pays et conclure des accords pour mettre en œuvre une partie des fonds que les pays reçoivent directement des donateurs, comme, entre autres, les projets des banques de développement.
- (b) **S'appuyer sur les stratégies de mobilisation de ressources existantes** : La collecte de fonds au profit des PEID peut aussi s'inscrire dans le cadre des stratégies de mobilisation de ressources existantes de chaque grand programme. Ainsi, les PEID peuvent profiter, aux côtés de pays qui n'en sont pas, des fonds garantis pour les thèmes prioritaires de chaque programme. D'importantes possibilités de collecte de fonds peuvent être créées en établissant des synergies entre les PEID et les stratégies de mobilisation de ressources qui existent déjà pour les PMA, les ODD, le suivi de la COP-21 (fonds pour le climat), entre autres.
- (c) **S'appuyer sur une approche sur mesure, propre à chaque pays** : De plus en plus, les enveloppes budgétaires sont décentralisées au niveau des pays, soit aux ambassades, soit par le biais des institutions des Nations Unies ou autres organisations multilatérales à l'appui de la stratégie de développement de chaque PEID. Exploiter ces ressources disponibles au niveau national est une approche importante de la collecte de fonds. Si les PEID ont en commun un ensemble de vulnérabilités sociales, économiques et environnementales, leur capacité à y faire face varie en fonction de leur situation économique (du plus bas au plus haut degré de développement). Pour cette raison, les stratégies de mobilisation de ressources propres aux pays peuvent être intéressantes. Concentrer les efforts de collecte de fonds sur un nombre limité de pays peut permettre d'obtenir de meilleurs résultats et effets, par exemple en mettant un accent particulier sur les PEID qui sont également des PMA. S'agissant des PEID qui sont des pays à revenu intermédiaire, la modalité d'action au profit du donateur pourrait également être considérée comme une approche de collecte de fonds.
- (d) **Tirer pleinement parti de l'expérience hors Siège** : Les bureaux hors Siège de l'UNESCO sont bien placés pour définir un ensemble de niches d'intervention de l'Organisation, car ils connaissent bien les besoins spécifiques des PEID dans leur région. La participation de ces bureaux aux mesures de mobilisation de ressources et à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets est essentielle.
- (e) **Encourager la coopération Sud-Sud** : Les PEID peuvent également tirer parti de la coopération Sud-Sud. Les pays en développement les mieux lotis peuvent être en position d'apporter divers types d'aide aux PEID. En outre, à la lumière des différents stades de développement des PEID, ceux dont le revenu est classé comme intermédiaire pourraient participer aux échanges de connaissances et à la coopération

Sud-Sud au profit des PEID qui sont des PMA. Les Bureaux hors Siège concernés de l'UNESCO à Apia, Dakar, La Havane, Jakarta, Kingston, Port-au-Prince et Yaoundé pourraient jouer un rôle de catalyseur en la matière.

27. Le Tableau 2 ci-après présente des exemples récents d'appui aux activités dans les PEID.

**Tableau 2. Exemples récents d'appui aux activités dans les PEID**

<b>Donateur</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Période</b>	<b>Total \$ US</b>
Australie	Programme d'amélioration de l'éducation à Kiribati (KEIP)	2011-2016	433 630
Programme de coopération Malaisie/UNESCO	Vers la résilience économique dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est	2014-2016	225 000
Danida	Projet Sandwatch et éducation au changement climatique	2008-2015	598 185
Danida	« En première ligne face au changement climatique » : Forum pour les peuples autochtones, les petites îles et les communautés vulnérables	2008-2015	667 209
Japon (Ministère des affaires étrangères)	Renforcement des capacités en vue de faciliter la conservation des sites du patrimoine mondial et de stimuler le développement durable des communautés locales dans les PEID	2011-2015	922 905
Japon (Ministère des affaires étrangères)	Développement des médias dans le Pacifique	2011-2014	100 000
Fonds pour l'environnement mondial	Programme d'évaluation des eaux transfrontalières (TWAP) (avec une composante spécifique pour les PEID)	2013-2015	2 500 000
Plusieurs donateurs	Renforcement d'une utilisation des pratiques des médias communautaires qui soit novatrice et soucieuse d'égalité des genres dans la région du Pacifique, au service de la paix et de la sécurité	2012-2014	27 500
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	Renforcement de la sécurité humaine face aux risques de catastrophe en Haïti	2016-2018	514 673
PNUD	Mesures permettant de sauver des vies : préparation aux catastrophes et réduction des risques sismiques et de tsunami sur la côte sud de la province de San Cristóbal (République dominicaine)	2015-2016	163 537
PNUD	Appui à la participation des jeunes aux élections nationales de 2015 et promotion d'une culture de la paix et de la non-violence en Haïti	2015-2016	349 778
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ONU) – Fonds d'affectation spéciale pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques	Renforcement de l'évaluation et de la gestion des risques de tsunami, renforcement de l'appui stratégique et élaboration de directives pour les exercices de préparation aux tsunamis dans les pays de l'océan Indien	2012-2014	480 947

### **Priorités de financement extrabudgétaire proposées pour le 38 C/5**

28. Cette section présente un certain nombre de priorités en termes de collecte de fonds pour les PEID dans le cadre du Programme et budget du 38 C/5. Elle met l'accent sur les résultats escomptés, indicateurs de performance et cibles considérés comme étant hautement prioritaires et pour lesquels le groupe des PEID est le principal bénéficiaire.

29. S'il est important de fixer des priorités, il est tout aussi important de suivre l'évolution du contexte et de saisir les nouvelles opportunités pour les PEID lorsqu'elles surgissent. Pour cette raison, outre l'accent mis sur les priorités de financement recensées ici, des efforts seront également déployés pour recueillir des fonds en vue d'autres actions dans le cadre du Plan d'action pour les PEID.

30. L'annexe II présente les résultats escomptés de chaque grand programme dont il convient de faire des priorités dans le cadre des mesures de collecte de fonds au cours de la période 2016-2017.

31. En ce qui concerne le grand programme I, trois cibles prioritaires ont ainsi été recensées parmi trois résultats escomptés, la somme à recueillir se montant à 1 250 000 dollars des États-Unis. S'agissant du grand programme II, quatre cibles se voient accorder un statut prioritaire, l'objectif étant de recueillir 1 850 000 dollars. Pour ce qui est du grand programme III, deux indicateurs de performance et cibles sont au cœur des mesures visant à collecter 200 000 dollars. Dans le cadre du grand programme IV, cinq cibles, tirées de quatre résultats escomptés, sont prioritaires, l'objectif financier s'élevant à 975 600 dollars. Enfin, le grand programme V compte une cible principale de collecte de fonds dans le cadre du PIDC, d'un montant de 60 000 dollars.

32. Le montant total visé prioritairement par la collecte de fonds au titre du 38 C/5 s'élève à 4 300 000 dollars. Cette somme, si elle était recueillie, s'ajouterait au montant des ressources extrabudgétaires déjà obtenues pour les PEID dans le cadre du 38 C/5, qui s'élève à plus de 6 300 000 dollars (cf. Tableau 1 ci-dessus), pour une enveloppe totale de fonds extrabudgétaires pour le 38 C/5 de plus de 10 600 000 dollars.

## ANNEXE I

### RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU 38 C/5 TOUCHANT AUX PEID

#### GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

*Priorité 1 (Plan d'action pour les PEID) : Renforcement des capacités insulaires en vue d'un développement durable par l'éducation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles*

**Grand programme I, résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie**

Indicateur de performance		Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques de l'éducation ont été revues pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	- 16 États membres, <i>dont au moins 4 PEID</i>

**Grand programme I, résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP**

Indicateur de performance		Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre de pays dont le système a évolué pour faciliter la transition des jeunes et construire des compétences pour le travail et la vie	- 15 États membres, <i>dont au moins 2 PEID</i>

**Grand programme I, résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres**

Indicateur de performance		Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre de pays qui ont entamé des réformes en vue de la révision des politiques relatives aux enseignants, une grande attention étant portée aux questions de genre	- 20 États membres, <i>dont au moins 8 PEID</i>

**Grand programme I, résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international**

Indicateur de performance		Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
3	Nombre de pays soutenus pour intégrer dans leurs programmes d'enseignement une approche globale de l'EDD, axée sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité	- 26 États membres, <i>dont au moins 5 PEID</i>

**GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES**

*Priorité 2 (Plan d'action pour les PEID) : accroître la résilience des PEID face à la gestion durable de l'environnement, des océans, des eaux douces et des ressources naturelles*

**Grand programme II, résultat escompté 1 : Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'États membres soutenus ayant adopté une politique de STI, des instruments de politique de STI et des outils de gouvernance pour la mise au point de leur système de STI	- Au moins 14 États membres, <i>dont 2 PEID au minimum</i> , ayant amélioré leur système de STI
2	Nombre de responsables politiques contribuant à nourrir les débats régionaux, interrégionaux et internationaux sur les meilleures pratiques en matière de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle	- Contribution d'au moins 50 ministres chargés de la science et de la technologie et/ou de l'enseignement supérieur, <i>dont au minimum 3 originaires des PEID</i> , aux meilleures pratiques en matière de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle lors de forums internationaux ou régionaux
4	Nombre d'actions prioritaires énumérées dans le Plan d'action pour les PEID dont la mise en œuvre par les PEID a progressé ; promotion et soutien des systèmes de savoir locaux et autochtones par les États membres aux niveaux international et régional	- Mise en œuvre des actions prioritaires par les PEID des trois régions, une attention accrue étant portée au renforcement de la résilience des communautés et à la planification des politiques - Les détenteurs de savoirs autochtones et locaux revitalisent leurs connaissances et travaillent en collaboration avec des scientifiques et autres détenteurs de savoirs dans au moins deux régions, <i>y compris sur au minimum 1 évaluation régionale concernant les PEID</i>

**Grand programme II, résultat escompté 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'États membres ayant promu l'utilisation durable de sources d'énergie renouvelables, conformément aux objectifs de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous	- Au moins 20 États membres, <i>dont 3 PEID</i>
3	Nombre d'initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences, y compris l'adoption par les États membres de méthodes pédagogiques novatrices à tous les niveaux	- Au moins 16 initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences devenues opérationnelles, <i>dont 4 dans des PEID</i>
5	Nombre de jeunes scientifiques formés aux sciences fondamentales contribuant à l'enrichissement des connaissances applicables au développement durable	- Au moins 200 jeunes enseignants en sciences fondamentales formés par le PISF de l'UNESCO, <i>dont 50 originaires de PEID</i>

**Grand programme II, résultat escompté 4 : Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
2	(i) Nombre d'accords internationaux relatifs aux normes et principes méthodologiques signés et appliqués  (ii) Partage de données accru entre les programmes internationaux et les organismes de recherche sur le carbone	- (i) Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans, aucune mise en œuvre possible - (ii) Création et mise en œuvre d'un portail mondial de données sur l'acidification des océans, combinant les paramètres biologiques, chimiques et physiques - (iii) Publication de guides de bonnes pratiques, et mise en œuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux, <i>dont 3 situés dans des PEID</i>
3	Maintien et diversification des investissements par les États membres pérennisant les niveaux de mise en œuvre des observations océaniques <i>in situ</i> et spatiales relatives au climat et aux conditions météorologiques	- Niveau élémentaire de coordination des services et des orientations stratégiques mis à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en services climatologiques, en

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
		prêtant une certaine attention aux services océanographiques, <i>et les besoins prioritaires des PEID en matière d'information étant reflétés dans les Alliances régionales pour le GOOS (PI-GOOS, IO-GOOS et IOCARIBE-GOOS) et les réseaux d'observation concernés, y compris le réseau de surveillance du niveau de la mer du GLOSS</i>
6	Nombre d'initiatives scientifiques internationales axées sur le fonctionnement de l'écosystème marin et sur l'impact du changement et de la variabilité sur les services écosystémiques, auxquelles participent des organismes de recherche nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (i) Réalisation d'une évaluation écologique des séries chronologiques recueillies à partir de navires – International Group for Marine Ecological Time Series</li> <li>- (ii) <i>Soutien à la recherche sur le risque de désoxygénation en permettant aux experts originaires de PEID d'assister aux réunions pertinentes</i></li> <li>- Réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles, <i>qui incorporent des données recueillies dans les PEID</i></li> </ul>

**Grand programme II, résultat escompté 5 : Réduction des risques et impacts des tsunamis et autres aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	<p>(i) États membres qui sont des PEID participant à des systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte des aléas côtiers dans les 4 régions. Mobilisation de la communauté scientifique étudiant le niveau de la mer à travers la conférence en partenariat avec la COI et le PMRC « Comprendre l'élévation du niveau marin et ses fluctuations II » (prévue provisoirement du 10 au 14 juillet 2017)</p> <p>(ii) États membres qui sont des PEID, en particulier parmi ceux qui sont les plus vulnérables face aux aléas côtiers, ayant adopté des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p> <p>(iii) Création prévue de stations de mesure du niveau de la mer dans les PEID des 3 régions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (ia) <i>16 États membres de la région Caraïbes</i></li> <li>- (ib) Élaboration ou révision des procédures opérationnelles normalisées (SOP) par au moins 18 États membres <i>qui sont des PEID</i> en vue de l'adoption de plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</li> <li>- (ii) <i>Adoption par au moins 12 PEID des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</i></li> <li>- (iii) <i>Communication de données aux systèmes d'alerte rapide et à la Station de mesure du niveau de la mer de la COI par au moins 3 nouvelles stations</i></li> </ul>

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
2	États membres ayant acquis des compétences accrues en matière de surveillance et de gestion des efflorescences algales nuisibles et de leurs impacts	- Forte participation des États membres à au moins 8 activités de renforcement des capacités, <i>y compris des activités ciblées sur la ciguatera et les PEID</i>
3	Nombre d'États membres qui sont des PEID ayant acquis la capacité de mener des évaluations océaniques et de contribuer à des évaluations régionales et mondiales en rapport avec les océans telles que l'Évaluation mondiale des océans, l'IPBES et le GIEC	- <i>Au moins 10 États membres qui sont des PEID de 2 régions</i>

**Grand programme II, résultat escompté 6 : Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
2	Nombre de PEID utilisant les directives de gestion écosystémique de la COI et les outils d'adaptation aux risques côtiers et au changement climatique pour l'élaboration, la gestion et l'évaluation de leurs programmes nationaux	- <i>Au moins 12 PEID</i> appliquant les directives/outils de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins - <i>Au moins 5 PEID</i> participant dans une région à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales sur l'aménagement de l'espace face aux risques côtiers et au changement climatique
	(i) Nombre d'institutions des États membres partageant des données et des informations par le biais du réseau IODE de centres de données et de bibliothèques spécialisées en océanographie (ii) Nombre d'enregistrements de données disponibles à partir des portails OBIS et ODP et des dépôts d'archives océanographiques en ligne OceanDocs (iii) Nombre de séries de données récentes relatives à l'abondance des espèces dans les PEID dans le système OBIS ; nombre de publications mentionnant le système OBIS	- (i) Pas moins de 94 institutions participant au réseau IODE et à des portails apparentés, <i>dont au moins 5 situées dans des PEID</i> - (ii) Nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS, <i>comprenant des données liées aux PEID</i> , porté à 48 millions ; nombre de jeux de données dans OceanDataPortal porté à 230, <i>dont 5 concernant les PEID</i> ; nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs porté à 7 000, <i>dont 100 relatives aux PEID</i> - (iii) Au moins 10 nouveaux jeux de données comprenant des données récentes
4	Nombre de pays participant et contribuant au Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR)	- Au moins 30 pays ( <i>dont 30 % de PEID au minimum</i> ) ayant répondu à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en matière d'océanographie

**Grand programme II, résultat escompté 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques**

	Indicateur de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Pourcentage d'États membres comptant parmi les pays en développement dont des scientifiques participent activement à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par le biais de projets du PICG axés sur les domaines thématiques clés que sont les géorisques, l'utilisation des ressources minérales et le changement climatique	- Au moins 50 % des États membres dont des scientifiques participent aux projets du PICG sont des pays en développement, <i>y compris 4 PEID au minimum</i>

**Grand programme II, résultat escompté 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre de nouvelles réserves de biosphère (RB) rejoignant le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) de l'UNESCO, qui relie entre eux des sites d'apprentissage du développement durable	- Création d'au moins 50 nouvelles réserves de biosphère, dont 3 transfrontières, en particulier dans des pays en développement ou des PMA, <i>y compris au minimum 3 RB situées dans des PEID</i>
4	Nombre de programmes/projets de recherche menés dans des réserves de biosphère qui promeuvent la science de la durabilité et le développement durable	- Au moins 1 programme/projet de recherche par région ou réseau thématique, <i>y compris dans les PEID</i>

**Grand programme II, résultat escompté 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'institutions soutenues qui ont développé des programmes de recherche et de formation sur la gestion des risques d'inondation et de sécheresse liés aux événements climatiques extrêmes	- Au moins 20 institutions dans 3 régions, <i>dont au minimum 2 institutions situées dans des PEID</i>
2	Nombre d'États membres, <i>y compris des PEID</i> , ayant amélioré la gouvernance des eaux souterraines aux niveaux local, national et transfrontalier	- Participation d'au moins 11 États membres au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines (GGMN) - Application par au moins 30 États membres, <i>dont au minimum 5 PEID</i> , de la méthodologie en matière d'évaluation des ressources en eaux souterraines

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
3	Nombre d'États membres bénéficiant d'outils, de technologies (y compris de technologies SMART) et d'approches novateurs qui se sont penchés sur les questions de pénurie et de qualité de l'eau (évaluation du bilan hydrique et potentiel de réutilisation de l'eau)	- 60 États membres dont au moins 5 de la région des États arabes, 5 d'Afrique <i>et</i> 5 PEID
6	Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux aux fins de la sécurité de l'eau	- Au moins 35 États membres, notamment en Afrique <i>et dans les PEID</i> - Établissement d'au moins 1 réseau de professionnels de l'eau et des mass-médias

### GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

*Priorité 3 (Plan d'action pour les PEID) : aider les PEID à gérer les transformations sociales et à promouvoir l'inclusion et la justice sociales*

**Grand programme III, résultat escompté 1 : Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'initiatives interdisciplinaires dans le domaine des sciences sociales et humaines améliorées grâce au renforcement du Programme MOST	- Renforcement/lancement dans au moins 5 régions de 10 initiatives de coopération, y compris la célébration annuelle de la Journée mondiale de la philosophie, <i>dont au minimum 1 initiative dans les PEID</i>
2	Nombre de programmes de recherche interdisciplinaires novateurs mis en œuvre au niveau national dans des domaines en rapport avec les transformations sociales, l'inclusion sociale, le dialogue interculturel et la culture de la paix	- Au moins 20 projets de recherche, <i>dont 1 initiative dans les PEID</i>

**Grand programme III, résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'outils et d'ensembles de directives sur l'inclusion, l'égalité, les droits et la lutte contre la discrimination diffusés auprès des États membres et des organisations régionales afin de faciliter la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des ODD, en collaboration avec l'ISU	- Au moins 3 outils et/ou ensembles de directives - Publication de 2 notes d'orientation, <i>dont au moins 1 relative aux PEID</i>
3	Nombre d'initiatives interdisciplinaires, transsectorielles et axées sur les résultats portant sur la tolérance et la lutte contre la discrimination et promouvant la coopération internationale adoptées par les États membres et les organisations régionales	- Lancement dans le cadre de la Coalition internationale des villes contre le racisme d'au moins 4 initiatives impulsées par les maires, <i>dont au minimum 1 initiative dans les PEID</i>
4	Nombre d'États membres et de partenaires activement engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures	- Au moins 30, <i>dont 3 PEID</i>

**Grand programme III, résultat escompté 4 : Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue**

	Indicateur de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'établissements, travaux de recherche, réseaux et manifestations qui contribuent à améliorer la connaissance de la traite négrière et de l'esclavage et à sensibiliser à ces questions	- 12 établissements, 2 travaux de recherche pluridisciplinaires, 3 réseaux et 10 manifestations, <i>dont au moins 2 institutions situées dans des PEID</i>

**Grand programme III, résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multipartites prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'États membres soutenus ayant lancé un processus multipartite et inclusif d'élaboration et/ou de révision de leurs politiques publiques de la jeunesse incluant une dimension d'égalité des genres, avec la participation de jeunes gens des deux sexes	- De 3 à 7 pays (dont au moins 3 en Afrique, <i>3 dans les PEID</i> et 1 pays dans chacune des régions) lancent un processus multipartite et inclusif d'élaboration et/ou de révision, sur la base de données factuelles, de leurs politiques publiques de la jeunesse
2	Nombre de projets conduits par des jeunes à l'appui du développement national et du renforcement des communautés, et permettant un engagement civique des jeunes	- 15 projets sociaux innovants ou entrepreneuriaux (dont 3 en Afrique <i>et 2 dans des PEID</i> ) lancés par des jeunes pour donner suite au Forum des jeunes de l'UNESCO, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO
3	Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la participation des jeunes, en particulier des femmes, aux processus de transition démocratique	- Niveau de participation accru dans au moins 2 pays en transition (le cas échéant dans les PNUAD ou les documents UCPD), <i>y compris dans 1 PEID au minimum</i> - Au moins 40 % des participants aux actions entreprises sont des jeunes femmes

**Grand programme III, résultat escompté 7 : Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'États membres qui ont adopté des directives pour la mise en place de cadres politiques nationaux améliorant la situation de l'éducation physique à l'école et garantissant l'accès de tous au sport et l'égalité des genres	- 10 pays, <i>dont 1 PEID</i> , révisent leur politique de l'éducation physique conformément aux directives
3	Nombre d'États parties s'acquittant de leurs obligations au titre de la Convention	- 50 pays, <i>dont au moins 5 PEID</i> , concevant des initiatives éducatives fondées sur les valeurs, améliorant les capacités nationales de lutte contre le dopage et renforçant les politiques visant à améliorer l'application des dispositions de la Convention grâce à 90 projets approuvés pour financement par le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport - Achèvement de 67 % des rapports nationaux

## GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

*Priorité 4 (Plan d'action pour les PEID) : préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel et promouvoir la culture pour favoriser le développement durable des îles*

*Note : les cibles relatives aux PEID sont basées sur les cibles existantes du 38 C/5 mais ont parfois été reformulées pour refléter les actions dans le contexte des PEID.*

### **Grand programme IV, résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 1972 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	- <i>Participation des PEID aux organes directeurs qui permet la prise en compte de leurs préoccupations et objectifs lors des discussions et décisions en résultant</i>
2	Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités du personnel sont renforcées, notamment en collaboration avec des instituts et centres de catégorie 2	- <i>10 biens situés dans des PEID où la capacité des effectifs est augmentée</i> - <i>2 biens situés dans des PEID où la capacité des effectifs est augmentée en matière de tourisme durable</i> - <i>Partage des meilleures pratiques d'au moins 1 bien marin du patrimoine mondial situé dans un PEID avec d'autres biens marins du patrimoine mondial situés dans des PEID</i>
3	Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites	- <i>Jusqu'à 6 États membres qui sont des PEID élaborent ou révisent des listes indicatives</i> - <i>Jusqu'à 5 PEID soumettent des dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites</i>
4	Nombre de biens du patrimoine mondial dont la conservation contribue au développement durable	- <i>4 biens du patrimoine mondial situés dans des PEID bénéficient de projets de conservation portant sur des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique</i> - <i>3 biens situés dans des PEID contribuent à faire progresser le tourisme durable</i> - <i>Révision du plan de gestion d'au moins 1 bien marin du patrimoine mondial situé dans un PEID</i>
5	Nombre de parties prenantes contribuant à la conservation, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	- <i>3 partenariats pour la conservation dans les PEID</i> - <i>Implication de 10 PEID dans la campagne pour promouvoir le patrimoine auprès de la jeunesse</i>

**Grand programme IV, résultat escompté 2 : Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 1970 et du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine en cas d'appropriation illégale (PRBC) grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	- <i>Participation des PEID aux organes directeurs et au PRBC qui permet la prise en compte de leurs préoccupations et objectifs lors des discussions et décisions en résultant</i>
2	Nombre d'affaires de retour et de restitution de biens culturels examinées	- <i>Au moins 1 nouvelle demande de retour ou de restitution de bien culturel concernant un PEID soumise au PRBC ou résolue grâce aux bons offices du Secrétariat</i>
3	Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1970	- <i>Au moins 1 nouvelle ratification de PEID</i>
4	Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	- <i>5 PEID bénéficient d'activités de renforcement des capacités</i> - <i>10 PEID bénéficient d'activités de sensibilisation</i>
6	Nombre d'États membres qui ont adapté leurs cadres juridiques et institutionnels nationaux conformément à la nouvelle recommandation sur les musées	- <i>Soutien apporté à 2 PEID pour la mise en œuvre de la recommandation 2015 de l'UNESCO sur les musées</i>

**Grand programme IV, résultat escompté 3 :** *La Convention de 1954 ne concerne pas directement les PEID si ce n'est en termes de ratification, d'intégration des dispositions dans les lois et politiques et d'assistance internationale. Ces éléments sont reflétés dans le dernier résultat escompté, qui est commun à l'ensemble des conventions.*

**Grand programme IV, résultat escompté 4 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 2001 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	- <i>Participation des PEID aux organes directeurs qui permet la prise en compte de leurs préoccupations et objectifs lors des discussions et décisions en résultant</i>
2	Hausse du nombre des États parties à la Convention de 2001	- <i>Au moins 1 ratification de PEID</i>
4	Nombre d'États parties ayant effectivement appliqué la Convention, et mis leur législation nationale en pleine conformité avec ses dispositions	- <i>Réforme de la législation dans 3 PEID à travers l'utilisation de la loi type de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la Convention de 2001</i>

**Grand programme IV, résultat escompté 5 : Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Les organes directeurs de la Convention de 2003 assurent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	- <i>Participation des PEID aux organes directeurs qui permet la prise en compte de leurs préoccupations et objectifs lors des discussions et décisions en résultant</i>
2	Nombre d'États membres aidés mettant à profit les ressources humaines et institutionnelles renforcées pour le patrimoine culturel immatériel et intégrant ce dernier dans leurs politiques nationales	- <i>Soutien apporté à 10 PEID</i>
3	Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national soumis par les États parties et examinés par le Comité, et nombre de ces rapports traitant des questions d'égalité des genres et faisant état de politiques destinées à promouvoir un accès et une participation équilibrés à la vie culturelle	- <i>Présentation et examen de 10 rapports périodiques soumis par des PEID</i>
4	Hausse du nombre des États parties à la Convention	- <i>2 ratifications de PEID</i>

**Grand programme IV, résultat escompté 6 : Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Bonne gouvernance exercée par les organes directeurs de la Convention de 2005 grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	- <i>Participation des PEID aux organes directeurs qui permet la prise en compte de leurs préoccupations et objectifs lors des discussions et décisions en résultant</i>
2	Nombre de politiques et mesures nationales et de ressources humaines et institutionnelles qui encouragent la diversité des expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels, développées et/ou renforcées	- <i>Jusqu'à 2 PEID adoptent des politiques et mesures nationales destinées à promouvoir la diversité des expressions culturelles</i>
3	Nombre de rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national communiqués par les Parties, traités et analysés	- <i>2 rapports périodiques quadriennaux communiqués par des PEID sont traités et analysés</i>
4	Hausse du nombre des Parties à la Convention	- <i>2 ratifications de PEID</i>

**Grand programme IV, nouveau résultat escompté commun à l'ensemble des conventions : Soutien apporté aux PEID pour la ratification et la participation aux mécanismes des Conventions**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
	Hausse du nombre de PEID Parties aux Conventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de 1954 et ses deux Protocoles : <i>3 ratifications</i></li> <li>- Convention de 1970 : <i>1 ratification</i></li> <li>- Convention de 1972 : <i>2 ratifications</i></li> <li>- Convention de 2001 : <i>1 ratification</i></li> <li>- Convention de 2003 : <i>2 ratifications</i></li> <li>- Convention de 2005 : <i>2 ratifications</i></li> </ul>
	Nombre d'États parties qui sont des PEID ayant été soutenus pour intégrer les dispositions des Conventions dans leur législation ou leurs politiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de 1954 : <i>1 PEID soutenu</i></li> <li>- Convention de 1970 : <i>5 PEID soutenus</i></li> <li>- Convention de 1972 : <i>2 PEID soutenus</i></li> <li>- Convention de 2001 : <i>législation harmonisée avec la Convention de 2001 dans 3 PEID</i></li> <li>- Convention de 2003 : <i>2 PEID soutenus</i></li> <li>- Convention de 2005 : <i>1 PEID soutenu</i></li> </ul>
	Nombre d'États parties qui sont des PEID ayant été appuyés dans leur demande d'assistance internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de 1972 : <i>3 PEID demandent assistance au Fonds du patrimoine mondial</i></li> <li>- Protocole de 1999 : <i>1 PEID demande une assistance internationale</i></li> <li>- Convention de 2003 : <i>2 PEID demandent une assistance internationale</i></li> <li>- Convention de 2005 : <i>5 PEID demandent l'assistance du FIDC</i></li> </ul>

**GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION**

*Priorité 5 (Plan d'action pour les PEID) : améliorer la connectivité, la gestion de l'information et le partage des connaissances*

**Grand programme V, résultat escompté 2 : Amélioration du pluralisme des médias et autonomisation de leur public dans les États membres**

	Indicateur de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
<b>4</b>	Nombre d'initiatives visant à doter les citoyens d'une maîtrise accrue des médias et de l'information	- 5 États membres, <i>dont au moins 1 PEID</i>

**Grand programme V, résultat escompté 3 : Promotion du développement des médias par des acteurs locaux dans les États membres, dans le cadre du PIDC**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'acteurs du développement des médias dans les États membres favorisant le développement des médias par des projets du PIDC	- 80 États membres, <i>dont au moins 5 PEID</i>
4	Nombre d'institutions ayant révisé leurs programmes de formation au journalisme afin de traiter les questions relatives à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix, sur la base du modèle de programmes d'enseignement du journalisme élaboré par l'UNESCO	- 10 institutions, <i>dont au moins 1 située dans un PEID</i>

**Grand programme V, résultat escompté 4 : Les États membres ont fait progresser l'accès universel à l'information par des solutions libres**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'États membres formulant un cadre directeur et prenant des mesures concrètes pour promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir par le recours aux TIC, aux dispositifs mobiles et aux solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les apprenants, les chercheurs, les professionnels de l'information et/ou les scientifiques	- 40 États membres, <i>dont au moins 5 PEID</i>
3	Nombre d'États membres dotés, à travers leurs ministères et organismes compétents, de capacités d'utiliser des outils d'appui aux politiques et d'outils d'auto-apprentissage pour l'apprentissage ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) afin de mettre en œuvre des stratégies novatrices pour une participation inclusive aux sociétés du savoir	- 40 États membres, <i>dont au moins 5 PEID</i>

**Grand programme V, résultat escompté 5 : Préservation du patrimoine documentaire par les États membres dans le cadre du Programme Mémoire du monde**

	Indicateur de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Amélioration de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité de l'information et du patrimoine documentaire dans les États membres, notamment par la mise en œuvre d'instruments normatifs	- 50 nouvelles inscriptions dans le Registre de la Mémoire du monde, <i>dont au moins 5 de PEID</i>

**Grand programme V, résultat escompté 6 : Amélioration des capacités des États membres d'utiliser les TIC au service d'un développement durable fondé sur le savoir par la mise en œuvre des documents finals du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT)**

	Indicateurs de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
1	Nombre d'États membres ayant participé à des réunions en rapport avec le SMSI en vue de renforcer leurs capacités en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de développer à plus grande échelle les utilisations inclusives et soucieuses de l'égalité des genres de ces technologies	- 90 États membres, <i>dont au moins 5 PEID</i>
4	Nombre d'États membres appliquant des stratégies d'évaluation et des mesures fondées sur des données factuelles concernant l'info-éthique et l'initiation aux médias et à l'information	- <i>4 PEID</i>

ANNEXE II

PRIORITÉS PROPOSÉES DANS LE 38 C/5 EN MATIÈRE DE FINANCEMENT  
EXTRABUDGÉTAIRE RELATIF AUX PEID ET ÉCART DE FINANCEMENT

GP ER	Priorités du 38 C/5 en matière de collecte de fonds pour les PEID		Fonds extrabudgétaires visés*	
	Indicateurs de performance	Cible du plan de dépenses du 38 C/5 (518 millions de dollars), dont élément relatif aux PEID	Montant, dollars É.-U.	Cibles relatives aux PEID
GP I, ER 1	Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques de l'éducation ont été revues pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	16 États membres, dont au moins 4 PEID	400 000	
GP I, ER 5	Nombre de pays qui ont entrepris une réforme et/ou une révision des politiques et des systèmes concernant les enseignants, en portant une grande attention à l'équité et aux questions de genre	20 États membres, dont au moins 8 PEID	650 000	3 PEID supplémentaires
GP I, ER 9	Nombre de pays soutenus pour intégrer dans leurs programmes d'enseignement une approche globale de l'EDD, axée sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité	26 États membres, dont au moins 5 PEID	200 000	
<b>TOTAL, GP I</b>			<b>1 250 000</b>	
GP II, ER 1	Nombre de jeunes scientifiques formés aux sciences fondamentales contribuant à l'enrichissement des connaissances applicables au développement durable	- Au moins 200 jeunes enseignants en sciences fondamentales formés par le PISF de l'UNESCO, dont 50 originaires de PEID	150 000	1 000 jeunes scientifiques supplémentaires originaires de 13 États membres et 4 États membres associés des Caraïbes
GP II, ER 2	Nombre d'initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences, y compris l'adoption par les États membres de méthodes pédagogiques novatrices à tous les niveaux	- Au moins 16 initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences devenues opérationnelles, dont une grande initiative scientifique pour le développement dans les PEID	400 000	Élaboration d'une initiative supplémentaire pour 13 États membres et 4 États membres associés des Caraïbes
GP II, ER 5	(i) États membres qui sont des PEID participant à des systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte des aléas	(ia) 16 États membres de la région Caraïbes	1 100 000	Élaboration de procédures opérationnelles normalisées et

GP ER	Priorités du 38 C/5 en matière de collecte de fonds pour les PEID		Fonds extrabudgétaires visés*	
	Indicateurs de performance	Cible du plan de dépenses du 38 C/5 (518 millions de dollars), dont élément relatif aux PEID	Montant, dollars É.-U.	Cibles relatives aux PEID
	<p>côtiers dans les 4 régions. Mobilisation de la communauté scientifique étudiant le niveau de la mer à travers la conférence en partenariat avec la COI et le PMRC « Comprendre l'élévation du niveau marin et ses fluctuations II » (prévue provisoirement du 10 au 14 juillet 2017)</p> <p>(ii) États membres qui sont des PEID, en particulier parmi ceux qui sont les plus vulnérables face aux aléas côtiers, ayant adopté des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p> <p>(iii) Création prévue de stations de mesure du niveau de la mer dans les PEID des trois régions</p>	<p>(ib) <i>Élaboration ou révision des procédures opérationnelles normalisées (SOP) par au moins 18 États membres qui sont des PEID en vue de l'adoption de plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</i></p> <p>(ii) <i>Adoption par au moins 12 PEID des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</i></p> <p>(iii) <i>Communication de données aux systèmes d'alerte rapide et à la Station de mesure du niveau de la mer de la COI par au moins 3 nouvelles stations</i></p>		<p>amélioration de la préparation aux tsunamis bénéficiant directement à 12 communautés d'au moins 3 PEID du Pacifique, qui disposeront à l'issue du projet de cartes, plans et procédures d'évacuation en cas de tsunami</p> <p>Pérennisation du Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes et amélioration de la sensibilisation aux tsunamis dans les PEID des Caraïbes</p>
GP II, ER 10	Nombre d'États membres mieux à même de faire face aux effets du changement climatique sur la gestion de leurs systèmes aquifères	<i>Études de cas menées dans au moins 1 PEID afin d'anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eaux souterraines et d'y répondre</i>	200 000	Les stratégies de gestion des connaissances et les outils propres aux eaux souterraines dans les zones côtières seront partagés et pourraient être réutilisés dans les PEID
<b>TOTAL, GP II</b>			<b>1 850 000</b>	
GP III, ER 3	Nombre d'outils et d'ensembles de directives sur l'inclusion, l'égalité, les droits et la lutte contre la discrimination diffusés auprès des États membres et des organisations régionales afin de faciliter la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des ODD, en collaboration avec l'ISU	<i>1 outil et ensemble de directives</i> <i>1 note d'orientation</i>	100 000	Nouvelle application mobile pour aider les communautés à participer à la collecte de données urbaines et à la planification

GP ER	Priorités du 38 C/5 en matière de collecte de fonds pour les PEID		Fonds extrabudgétaires visés*	
	Indicateurs de performance	Cible du plan de dépenses du 38 C/5 (518 millions de dollars), dont élément relatif aux PEID	Montant, dollars É.-U.	Cibles relatives aux PEID
GP III, ER 7	Nombre d'États membres qui ont adopté des directives pour l'élaboration de politiques nationales et l'échange d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations sportives et les autres parties concernées en vue de protéger l'intégrité du sport	<i>1 pays a adopté des orientations en vue de protéger l'intégrité du sport</i>	100 000	Élaboration et mise à l'essai d'un modèle de politique intégrée du sport dans le Pacifique
<b>TOTAL, GP III</b>			<b>200 000</b>	
GP IV, ER 1	Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'à 6 États membres qui sont des PEID élaborent ou révisent des listes indicatives</li> <li>- Jusqu'à 5 PEID soumettent des dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites</li> </ul>	29 000	Renforcement des capacités des institutions nationales, production d'un inventaire et amélioration de la gestion et de la conservation interinstitutionnelle pour une liste indicative actualisée dans 2 PEID
GP IV, ER 1	Nombre de biens du patrimoine mondial dont la conservation contribue au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 biens du patrimoine mondial dans des PEID bénéficient de projets de conservation portant sur des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique</li> <li>- 3 biens situés dans des PEID contribuent à faire progresser le tourisme durable</li> <li>- Révision du plan de gestion d'au moins 1 bien marin du patrimoine mondial situé dans 1 PEID</li> </ul>	270 000	Renforcement des capacités des institutions nationales sur 1 site Implication active des communautés locales dans la mise en œuvre de la stratégie de tourisme durable sur 1 site

GP ER	Priorités du 38 C/5 en matière de collecte de fonds pour les PEID		Fonds extrabudgétaires visés*	
	Indicateurs de performance	Cible du plan de dépenses du 38 C/5 (518 millions de dollars), dont élément relatif aux PEID	Montant, dollars É.-U.	Cibles relatives aux PEID
GP IV, ER 4	Nombre d'États parties ayant effectivement appliqué la Convention, et mis leur législation nationale en pleine conformité avec ses dispositions	- Révision de la législation dans 3 PEID à travers l'utilisation de la loi type de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la Convention de 2001	250 000	Révision de la législation dans 1 PEID
GP IV, ER 5	Nombre d'États membres aidés mettant à profit les ressources humaines et institutionnelles renforcées pour le patrimoine culturel immatériel et intégrant ce dernier dans leurs politiques nationales	- Soutien apporté à 10 PEID	276 596	Renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans 2 PEID
GP IV, ER 6	Nombre de politiques et mesures nationales et de ressources humaines et institutionnelles qui encouragent la diversité des expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels, développées et/ou renforcées	- Jusqu'à 2 PEID adoptent des politiques et mesures nationales destinées à promouvoir la diversité des expressions culturelles	150 000	3 missions de suivi aux Seychelles, à Maurice et à la Barbade pour assurer l'élaboration de politiques de durabilité et le renforcement accru des ressources humaines ou institutionnelles
<b>TOTAL, GP IV</b>			<b>975 596</b>	
GP V, ER 2	Nombre d'acteurs du développement des médias dans les États membres favorisant le développement des médias par des projets du PIDC (IP1)	- 80 États membres, dont au moins 5 PEID	60 000	1 PEID supplémentaire
<b>TOTAL, GP V</b>			<b>60 000</b>	



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/5.INF.Rev. Corr.  
PARIS, le 18 avril 2016  
Français seulement

Point 5 de l'ordre du jour

## SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

### PARTIE I : QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

#### VERSION FINALE DU PLAN D'ACTION POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID) ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

#### CORRIGENDUM

À l'annexe I, page 6, il convient d'ajouter le résultat escompté ci-après :

**Grand programme II, résultat escompté 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes**

	Indicateur de performance	Cible du 38 C/5, dont élément relatif aux PEID
2	Nombre d'États membres soutenus qui ont amélioré la résilience et accru la capacité de réduction des risques de catastrophe	- Au moins 60 pays, dont au moins 7 en Afrique <i>et 5 parmi les PEID</i>

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

